

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication FIAT - ALLIS	Type F E 1 2 R (W12A-7C)	Fiche d'homologation N° CH 5321 01
--	---------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Constructeur	SIMIT S.p.A., I-10095 Gruliasco (Torino)
Identification	sur la plaquette du constructeur "W12A-7C" devant le N° du châssis "W12A-7C"
Plaquette constructeur	à droite, sur le cadre au-dessous de la cabine
N° du châssis	à l'avant, à droite sur plaque frontale
Identification du moteur	"8041-I" sur carter du volant (plaquette)
Importateur principal	Gebr. FISCHER AG., 5053 Staffelbach / CRAME SA., 6703 Osagna TI
Véhicule homologué	W12A-7C-00 046

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4 ou 8
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique
Transmission	entraînement hydrostatique sur boîte mécanique
Nombre de vitesses	2 Entraînement toutes roues
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service
Frein d'arrêt	**) mécanique, à ressort, à disque, sur arbre cardan
Ralentisseur	=
Contrôle 2 circuits	double manomètre + contrôle niveau; lampe-témoin

Moteur			
Marque	FIAT	Type	8041.I
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	arrière
Refrroidissement	eau	Nombre cylindres	4
Alésage	103	Course	110
Cylindrée	3664	CV-impôt	18,66
Puissance en kW	40 (DIN)	à t/min	2200
Bruit à l'arrêt	72.0 dB/A	à t/min	1650
Silencieux	1 pot 790 x Ø 210 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 3,0		
Déparasitage			

Carrosserie	excavatrice
Nombre de portes	1
Ceintures sécurité	av - ar =
Cale	380x180x250 mm Rétroviseurs gauche + droite
Antivol	=
Nombre de places	t 1 av 1 centre ar
Dimensions	intérieur extérieur
Longueur	Empattements 2300
Largeur	2500 Essieu double av ar
Hauteur	3970 Voies av 1930 ar 1930
Porte à faux	av 3800 Voies av ar
	ar 950 ar
Distance volant - vers l'avant du véhicule	4200 Braquage Ø g 12700 d 12500

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	6300	6080	12380
Charge utile			
Poids total	6300	6080	12380
Poids garantis			13360
Pneus	9.00 R 20	9.00 R 20	*)
Ply / bar	14 / 4,75	14 / 4,75	
Charge	7900	7900	
pour V max	30	30	
Jantes	7.0 - 20	7.0 - 20	
Gar poids remorquable avec/sans frein		mécanique	automatique
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur		19,0	km/h
testée 17,0 km/h à t/min 2300		au moteur	pnse de force

Équipement	§)	
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R	(E)
Feux stop	Sl	(E)
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 5 (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av 1/A (E) flèche	ar R (E)
Feux amère de brouillard		
Feux complémentaires		
Eclairage plaque		
Essuie-glace	1/ balai	XXXX sans lave-glace
Avertisseurs	BOSCH O 320 143 110	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	FIAT - ALLIS F E 1 2 R		
Homologation N°	CH	5321 01	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	12380	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	18,66
Poids total	12380	Cylindree	3664

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du brut et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4200 mm.
- **) Frein d'arrêt : pression de service + libération de secours passant par soupape de garde à 4 circuits; desserrage mécanique par vis au cylindre.
- +) Variante de pneus : 18 R 19.5 *) charge 9000 (6,25) Vmax 30 km/h
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs AV-latéraux depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire (à droite, dirigé vers l'avant);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: le bras du godet des deux côtés et à l'avant;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - assurer : la tourelle au moyen de chevilles, le bras du godet par câble d'amarrage et entretoise;
- 160 - montage : les feux prescrits.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - Les manœuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

• Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 18.05.83
Sta/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation